



**MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -**

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt trois, le quatre octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_10_75i

Date de convocation du conseil : **29 septembre 2023**

Nombre de conseillers
en exercice : **26**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine.

Nombre de conseillers
présents : **21**

Absents excusés :

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel
M. VIGIER Pascal

Nombre de votants : **24**

Objet : **Gestion des chats
errants – désignation d'un élu
réfèrent**

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle
Mme WILLAUME Francine a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne

Secrétaire de séance : Madame GODREAU Sandrine

Monsieur le Maire rappelle que la commune est confrontée à une prolifération de chats errants qui peut occasionner des nuisances et des risques sanitaires importants.

Afin d'étudier une solution la plus appropriée pour lutter contre cette prolifération, il propose de désigner un élu réfèrent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE cette proposition.

DÉSIGNE Madame Corinne CHARRANNAT élu référente de la gestion des chats errants.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 04/10/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 23/10/2023

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

